



PROCÉDURE DE DÉMÉNAGEMENT

Parents d'élèves,

Vous envisagez de déménager en cours d'année ou en prévision de la prochaine rentrée.

Vous êtes priés de :

- 1. Informer le chef d'établissement par écrit (courrier papier ou électronique) en précisant :
 - L'identité et la classe de l'élève concerné,
 - Votre nouvelle adresse,
 - L'établissement d'accueil envisagé.
- 2. Vous rendre sur le site internet du rectorat, onglet 'collèges',
 - Cliquer sur l'application DSINC en bas de page,
 - Compléter le formulaire de saisie en ligne,
 - L'imprimer et le signer,
 - Adresser les pièces justificatives demandées au rectorat.

L'établissement d'accueil vous sera notifié directement par les services du rectorat.

Pour procéder à l'inscription de votre enfant, vous devez récupérer auprès de nous, un exéat, après entretien avec le chef d'établissement et remise des manuels scolaires.